

REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTES PYRENEES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SOUES

Nombre de conseillers : 17

En exercice : 23

Qui ont pris part à la délibération : 22

Séance du 15 Janvier 2026

L'an Deux Mille Vingt Six, le Quinze du mois de Janvier, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Soues, régulièrement convoqué le Huit du mois de Janvier, s'est réuni sous la présidence de Mme Danièle CORONADO, Maire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Mme Danièle CORONADO, Maire, fait l'appel et compte dix-sept membres présents, et deux procurations.

Etaient présents : MM. BASTIANINI Jean-Pierre ; DUPONT Raymond ;ERRAÇARRET Dominique ; HUILLET Pierre-Jean ; LARRIEU Bernard ; LARROQUE Jean-François ; LAUDEBAT Olivier ; LESCOUTE Roger ; ROUDIER Pascal ; SEMPASTOUS Jean-Paul

Mmes CAMES Colette ; COLORADO Béatrice ; CORONADO Danièle ; CRESCENT Sylvie ; CUILHE Sandrine ; DUBARRY Béatrice ; HUILLET Paule

Etaient absents : Mme BERNAD Nathalie ;

Excusés : Mme BARON Marie-Paule a donné procuration à Mme HUILLET Paule

Mme DELANNOY Delphine a donné procuration à Mme CRESCENT Sylvie

M. DELAVault Jean-Michel a donné procuration à M. LAUDEBAT Olivier

Mme TROUILH Françoise a donné procuration à M. ERRAÇARRET Dominique

M. PELARREY Laurent a donné procuration à Mme CORONADO Danièle

M. HUILLET Pierre-Jean a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer.

Le procès-verbal de la séance du 3 Décembre 2025 étant approuvé.

Délibération N° D1/2026

Prolongation du poste d'Adjoint technique à temps complet affecté au service d'entretien des espaces verts et de la voirie en raison d'un accroissement temporaire d'activité

Exposé des motifs :

M. Jean-Pierre BASTIANINI, Adjoint chargé des ressources humaines, expose que les besoins du service d'entretien des espaces verts et de la voirie ayant entraîné la nécessité de recruter un agent non-permanent supplémentaire existent encore. C'est pourquoi il est proposé de prolongé l'existence du poste d'adjoint technique non-permanent créé en raison d'un accroissement temporaire d'activité au service d'entretien des espaces verts et de la voirie, à temps complet, du 1^{er} Avril 2026 au 30 Septembre 2026.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes publiques,

Vu les crédits inscrits au budget,

Considérant la voirie relevant du domaine public de la commune,

Ouï l'exposé de Mme le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1^{er} :

De prolonger du 1^{er} Avril 2026 au 30 Septembre 2026 le poste non-permanent à temps complet relevant du grade d'adjoint technique territorial pour assurer les missions d'agent d'entretien des espaces verts et de la voirie, créé en raison d'un accroissement temporaire d'activité par la délibération n°D47/2025 susvisée.

Article 2 :

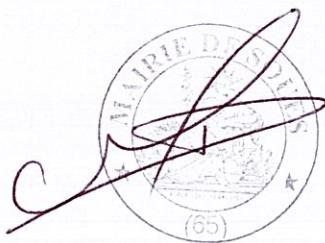
Les crédits correspondants seront inscrits au budget pour l'année 2026.

Article 3 :

Mme. Le Maire est autorisée à engager toute démarche, à engager toute dépense et à signer tout acte ou tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

La Maire,
Danièle CORONADO



Le Secrétaire de séance
Pierre-Jean HUILLET

